



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Equilibre financier

Question écrite n° 48013

Texte de la question

M. Gerard Leonard attire l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur les modalites d'application des dispositions relatives a la maitrise des depenses de sante au regard du cout des nouvelles therapeutiques que les medecins peuvent etre appeles a prescrire. L'exemple qui lui a ete cite concerne la prescription du Betaferon, nouveau traitement utilise en cas de sclerose en plaques. Alors que le cout d'un traitement traditionnel pour ce type d'affection n'etait que de 50 francs par mois en moyenne, cette nouvelle therapeutique represente un cout mensuel de plus de 5 000 francs. Les medecins de ville appeles a prescrire le Betaferon a leurs patients craignent d'encourir des sanctions, le montant des depenses engagees du fait de cette prescription etant multiplie par cent. Il lui demande en consequence de bien vouloir preciser quelles seront concretement les consequences financieres pour les medecins qui seront appeles a prescrire de nouveaux traitements dont le cout est eleve.

Données clés

Auteur : [M. Léonard Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48013

Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 647